

Lundi 1er mai  
2023

# Le cahier syndical

Des nouvelles de votre syndicat!

Édition 23

Olivier Bouchard

## Déconnexion : mission possible?

Lors du dernier réseau d'action sociopolitique de la CSQ, maître François Lamoureux, président du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre<sup>1</sup>, est venu nous entretenir des bouleversements du monde du travail. À son avis, la plus grande transformation observable dans les milieux professionnels depuis 25-30 ans, c'est le télétravail, précipité par la pandémie. Pour ceux et celles qui s'intéressent au dossier de la déconnexion, vous savez que les deux sont intimement liés. Déconnecter dans un contexte où l'on peut maintenant travailler de (presque) n'importe où, ce n'est pas facile. La solution à ce problème n'est toutefois pas uniquement individuelle. Suffit-il de fermer la trappe à nos notifications pour se sentir déconnecté, par exemple?



Plusieurs d'entre vous participeront probablement à la formation sur la déconnexion du 2 mai prochain – formation organisée par les ressources humaines. Pour l'occasion, il m'apparaît important de garder en tête que l'enjeu de la déconnexion en est aussi un collectif et organisationnel. Et si je me fie aux remarques faites par plusieurs des participants du dernier Réseau d'action sociopolitique, c'est aussi un enjeu « générationnel » (j'ajoute des guillemets n'étant pas trop certain que ce soit la bonne étiquette).

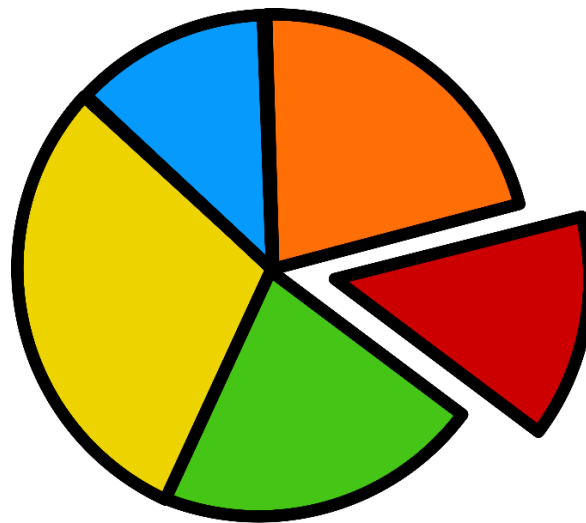
Maître Lamoureux insistait sur le caractère inédit de la pandémie et de son corollaire, le télétravail. Plusieurs de nos membres y



voient des avantages (au télétravail, pas aux pandémies!). La conciliation famille-travail peut aussi commander une certaine forme de flexibilité quant à l'horaire. Dans ce contexte, il est concevable que plusieurs aient de la difficulté à adopter une ligne dure en regard à la déconnexion. Si la majeure partie de nos activités d'enseignement du régulier se tiennent entre 8h et 18h, ce n'est pas le cas pour tout le monde. Les intérêts collectifs et individuels sont parfois en conflit et j'ai l'impression que les discussions du 2 mai prochain en témoigneront.

Sur Facebook, vous pouvez nous trouver en cliquant sur le lien suivant :  
<https://www.facebook.com/SPECMatane>

Lien vers le site Internet du syndicat :  
<https://specm.org/>



Aurons-nous notre juste part du gâteau? L'inflation, en profitez-vous? Surveillez la distribution de tartes thématiques de la négo, vers 11h30, en cette Journée internationale des travailleuses et des travailleurs!

Mariane Bouchard

## Retour sur la dernière ASPPC

Les 13 et 14 avril derniers se tenait une rencontre de l'ASPPC à l'hôtel Delta de Trois-Rivières. Puisque Olivier avait décidé de se rendre dans la Ville de Thetford Mines (non pas pour du tourisme, mais bien pour nous représenter au Réseau d'action sociopolitique de la CSQ), j'y suis allée au nom du SPECM.

Lors de cette rencontre, de nombreuses informations nous ont été transmises, notamment sur les travaux des comités interrondes sur la formation à distance, les frontières de fonction, ainsi que le rapport des travaux en lien avec le mandat sur la CI (Comité consultatif sur la tâche). Pour de plus amples détails, je vous invite à lire les présentations de ces différents comités. Toutefois, je soulignerai un élément particulièrement troublant en ce qui concerne le comité consultatif sur la tâche. À la lumière des rencontres entre les syndicats et la partie patronale, le calcul de la charge de travail est considéré comme dépassé par l'ensemble des parties. Or, à la suite de présentation de modèles alternatifs de calcul, il semble que la CI ne soit pas si désuète et il serait encore possible de l'améliorer. C'est donc à suivre si cette réflexion se traduira par des offres dans la négociation.

Soulignons également notre surprise lorsque nous avons constaté la présence de toutes les directions des études des Cégeps à l'hôtel Delta de Trois-Rivières, en même temps que l'ASPPC. Issue, semble-t-il, du fruit du hasard, cette présence a permis à l'Alliance d'organiser une petite manifestation impromptue le jeudi PM lors de la pause des cadres. Force est de constater que l'événement a eu un effet à géométrie variable sur les DÉs, celles-ci n'ayant clairement pas le même niveau d'enthousiasme à voir les exécutifs syndicaux réclamer de meilleures conditions.

Finalement, notre présence à Trois-Rivières nous a amenés devant les bureaux de Sonia Lebel pour un « café-pépine ». La présidente du Conseil du Trésor ne s'est malheureusement pas jointe à nous pour cet événement festif durant lequel les présidences des fédérations et des représentants des différents syndicats locaux se sont exprimées pour dénoncer la lenteur et le climat des négociations.



<sup>1</sup> Le Ministère du travail définit le CCTM ainsi : Créé en 1968, le Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM) réunit les dirigeants des associations patronales et syndicales les plus représentatives au Québec et le Ministère du Travail. Depuis plus de 40 ans, cet organisme de consultation joue un rôle stratégique en soutenant activement le dialogue et la concertation entre les acteurs du milieu dans leurs efforts pour surmonter les défis du monde du travail.